

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 29 Avril 2026 à 14h

La démission de Alain Delpierre a été remise à Mme le Maire le 7 avril. En tant que suivant de liste Benoit CHARLEAU prend place au conseil municipal.

Présents: Hélène SALETTI, Baptiste VIALET, Laurent MOLINET, Emmanuel BERMOND, Cécile STEFANI, Benoît CHARLEAU, Isabelle LORFEUVRE

Absents : Cathy SICORELLO

Absents Représentés : Aude JASME (pouvoir à Hélène SALETTI)

Alice FERMENT (pouvoir à Laurent MOLINET)

Manuel BAUCHAU (pouvoir donné à Isabelle LORFEUVRE)

Avec 7 conseillers présents, le quorum est atteint et la séance du Conseil Municipal peut se tenir, sous la présidence de Mme le Maire Hélène SALETTI

Secrétaire de séance : Benoit CHARLEAU

Avant de commencer la séance, il est demandé aux conseillers l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

Motion de soutien à la MSA suite à la demande de la CCBD, et à la demande de la Perception la proposition au vote de la fongibilité des crédits laquelle cette année est à voter en même temps que les budgets.

Cette proposition est adoptée par 9 voix pour et 1 abstention

- **Approbation du C.R. du CM du 30 mars 2026**

Adopté par 8 voix pour et 2 abstentions

I.LORFEUVRE demande que les échanges soient retranscrits avec le plus de précision possible ; tous en sont d'accord dans la limite des possibilités d'écriture du secrétaire de séance.

- **Aménagement Forestier 2025-2044**

L'aménagement de la forêt communal de Saint Julien pour la période 2005-2024 est arrivé à échéance, le projet de révision d'aménagement pour la période 2025-2044 est présenté par notre agent ONF, M. Emmanuel GRUIT, qui débute son propos par un historique de ce qu'est l'ONF.

Les conseillers écoutent et questionnent M.GRUIT sur l'état de notre forêt, les pistes à tracer, les priorités à tracer en matière financière afin de définir les projets à mener.

Proposition de coupes à l'assiette 2027 : Les travaux et les coupes à réaliser feront l'objet de propositions annuelles soumises à la décision de la commune.

Elle décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Mme LORFEUVRE demande si il est possible de reporter le vote afin que M. BAUCHAU absent puisse prendre connaissance de la présentation faite par M. GRUIT. Les délais pour délibérer ne permettant pas le report, le conseil est invité à délibérer.

Délibération approuvée par 9 voix pour et 1 abstention (M. BAUCHAU)

- **Vote des Budgets primitifs 2026**

Madame le Maire présente les budgets section par section et chapitre par chapitre.

- Budget Principal

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement : 838 793,13 €

Total des recettes de fonctionnement : 838793,13 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement : 479 045,63 €

Total des recettes d'investissement : 479 045,63 €

Délibération approuvée par 8 voix pour et 2 abstentions (M.BAUCHAU et I.LORFEUVRE)

- Budget Eau et Assainissement

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement : 184 551,16 €

Total des recettes de fonctionnement : 184 551,16 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement : 211 074,78 €

Total des recettes d'investissement : 211 074,78 €

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés

- Budget Lotissement « Chante-duc »

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement : 197 451,32 €

Total des recettes de fonctionnement : 197 451,32 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement : 209 381,32 €

Total des recettes d'investissement : 209 381,32 €

Ce budget est difficilement compréhensible. Il est noté l'intérêt qu'il y aura à vendre les 3 lots restants le plus rapidement possible.

Délibération approuvée par 6 voix pour, 2 abstentions (L. MOLINET et E. BERMOND), 2 voix contre (I. LORFEUVRE et M. BAUCHAU)

• Fongibilité des crédits

L'article L5217-10-6 du CGCT, qui s'applique à la nomenclature M57, donne au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7,5 %** du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettra notamment d'amender, en fonction des besoins, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettra également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, transmise au représentant de l'État dans le département.

Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Pour l'exercice budgétaire et comptable 2026, les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 441 400 €. Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 464357.63 €

Le taux de fongibilité choisi par la collectivité est de 7,50%.

Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer par Mme La Maire seront plafonnés à : 33 105 € en dépenses réelles de fonctionnement et à 34 826.82 € en dépenses réelles d'investissement

Mme SALETTI demande au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de :

- **l'autoriser** à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % (*taux choisi par la collectivité ne pouvant pas excéder 7,5 %*) du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et dont les plafonds sont précisés précédemment

- **l'autoriser** à signer tout document s'y rapportant.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés

• Vote des Taxes Locales

Taux votés en 2025, taux proposés pour 2026. Les taux sont inchangés depuis plusieurs années. Un débat s'instaure autour de l'augmentation ou pas de la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires (THRS). Madame le Maire défend la position d'un vote sans augmentation de la THRS, arguant de l'obligation pour les résidents secondaires de régler un forfait eau assainissement du même montant qu'un résident principal, et ne souhaitant pas pénaliser des résidents qui pour la plupart conserve un bien familial. Les avis sont partagés

THRS : 8.15 %

Délibération approuvée par 5 voix pour et 5 abstentions (M.BAUCHAU, I.LORFEUVRE, B.CHARLEAU, Cécile STEFANI, B.VIALET)

TLPB : 42.58 %

Délibération approuvée par 8 voix pour et 2 abstentions (M.BAUCHAU et B.VIALET)

TFPNB : 144.25 %

Délibération approuvée par 8 voix pour et 1 abstentions (M.BAUCHAU)

- **Correspondant défense**

La préfecture nous demande de désigner un correspondant défense afin de faciliter les échanges entre la délégation militaire départementale et la commune.

Il s'agira de quelqu'un de disponible parmi les élus et facilement joignable.

Hélène SALETTI est désignée par le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés

- **Contrat APC**

Suite à la demande de Mme Sarah ZINOPOULOS de mettre fin à son contrat à durée déterminée en tant qu'agent territorial en charge de l'APC, nous devons recruter un nouvel agent. Nous avons été avisé réglementairement lundi suite à l'affectation officielle et nouvelle de son époux et donc nous pouvons recruter un agent

Par le bouche à oreille, aujourd'hui nous avons une candidature qui pourrait être favorable. Ce recrutement serait pour le 1^{er} juin pour effectuer un mois de doublon avec Sarah.

Les conseillers entérinent le départ prochain de l'agent administratif en charge de la gestion de l'agence postale communale, mais souhaitent qu'un appel à candidature soit fait avant de prendre une décision d'embauche.

Une campagne de recrutement sera donc lancée, et l'embauche reportée au prochain conseil municipal (avant le 1^{er} juin 2026)

- **Projet Audio-Visio**

Dans l'optique de faciliter la transmission des informations en l'absence de conseillers municipaux pour raisons professionnelles ou de santé, ainsi que des réunions d'élaboration et réflexion quant à la révision du PLU, nous avons réfléchi à un outil de performance pour les réunions en visioconférence (écran, caméra, haut-parleurs et microphones intégrés...), ainsi que la présentation de documents sur écran (partage d'écran sans fil...), et à la transcription

La société AKAIRO basée à Lyon nous fait la proposition suivante :

Approche tarifaire :

*Montant mensuel : 169,37 € HT (2439 € TTC /an, soit 7317 € TTC pour 3 ans)

Chèque de rachat : 1074 € HT au bout de 3 ans

Détail du calcul 169,37 x 33 (report de 90 jours -3 mois-) – 1074 € (chèque de rachat)

Coût lissé sur 3 ans 4 515,21 HT (5418 € TTC)

*Achat Comptant : 5 945,47 € HT + TVA 20% = 7135 € TTC (somme portée au budget prévisionnel)

Les avis divergent sur la nécessité d'un tel aménagement. On parle de rétroprojecteur, d'écran pas cher et de réunion Zoom ou Teams... pour arriver à décider de continuer à chercher des solutions...

L'étude de telles solutions visant à moderniser nos échanges et à réaliser des transcriptions de PV détaillés grâce au logiciel induit est reportée .

- **Devis Trièves Travaux**

Madame le Maire, suite à de nombreuses remarques de certains habitants, a consulté l'entreprise Trièves Travaux quant à des travaux d'amélioration de la piste dite « déviation ». Sur sa partie en accès depuis la RD1075, elle est fortement détériorée et à chaque pluie les matériaux glissent vers le départementale obstruant le fossé ; les revers d'eau sont à refaire car quasi

inopérants aujourd'hui, Dans le 1^{er} virage, des ornières se creusent accentuées par le passage des camions et des grumiers. Le reste de la piste accuse le manque d'entretien de fonds.

Pour une remise en état de la déviation de St Julien en Beauchêne sur ses 950 mètres linéaires, avec nivellement et empierrement le chiffrage effectué se monte à : 14 558 € HT (17 469,60 € TTC). Le devis a été communiqué aux conseillers.

Par précaution cette somme a été portée au budget.

Madame le Maire expose que si les travaux sont réalisés, il faudra tous les 2 à 3 ans effectuer un entretien. Elle souligne que l'agent technique malgré toute sa bonne volonté n'est pas équipé pour réempierre ou niveler une piste forestière. Régulièrement il entreprend de boucher les trous mais cela s'avère temporaire.

Un débat s'organise autour de goudronner le bas de la piste. Il est rappelé qu'elle a été créée pour que les grumiers puissent l'emprunter en descente de forêt de Durbon, domaine de l'ONF ce qu'ils font régulièrement

Madame le Maire demande au conseil de décider si de tels travaux sont à mener :

Décision prise et, **Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés**

Madame le Maire demande aux conseillers de valider le devis de l'entreprise Trièves Travaux d'un montant de 17 469,60 € TTC, de l'autoriser à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes, et à faire effectuer les travaux

Délibération approuvée par 8 voix pour et 2 abstentions (M.BAUCHAU et I.LORFEUVRE)

- **Motion MSA** inquiète du devenir de la présence des agents de la MSA sur le territoire, la CCBD souhaite affirmer son soutien à la MSA et alerter les pouvoirs publics sur l'importance de garantir ses moyens d'action.
Pour cela le Conseil Communautaire réuni le 21 avril a voté la motion que je vous propose de voter aujourd'hui.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés

Porter à connaissance des décisions du Maire

- **Achat** fournitures administratives (tampon encreur pour sceau Mairie) pour 74,96€ TTC
- Suite panne pompe de relevage StEp village, **validation devis et commande** 6733,20 € TTC
- Autorisation donnée à l'agent technique de passer **commande** de papier toilette (aire beauchêne) pour 232,08€ TTC auprès des établissements DASTREVIGNE
- **Remplacement** d'un rétroviseur du camion MAN pour 300€ TTC
- Autorisation donnée de **réparation** du vérin de l'étrave à neige du camion MAN (lame à neige) pour 216,00€ TTC
- Autorisation donnée de **remplacement** de la lague de l'étrave à neige et de **réparation** du démarreur pour 1700€
- Demande à Lonny ODDOS de **travaux** de nettoyage des 3 lots restants à Chanteduc (en cours)
- Autorisation d'**acquisition** donnée à l'agent technique pour le remplacement de certains appareils électroportatifs : Entrepôt du Bricolage 522,59€ TTC
- Suite demandes multiples concernant la déviation, un **devis** a été demandé à Trièves Travaux pour réfection ; **devis** reçu le 22 avril pour 17469.90€ TTC soumis ce 29 avril au conseil
- Dans l'optique groupe travail PLU ainsi que pour les conseillers éloignés **devis** AKEIRO pour audio-visio partage d'écran, et autre fonctionnalité telle que transcription PV ; équipement pour 7135€ TTC **devis** présenté aux conseillers
- Un système de sauvegarde des données de la commune (PC secrétariat) sur le Cloud a été **commandé** 63.60€ ttc/mois entreprise Rex-Rotary
- Suite à des chutes de pierre provenant du fronton de l'église, et après fermeture de l'édifice une expertise sera commanditée. Pour l'instant un **devis** pour échafauder et protéger le parvis a été **validé** auprès de l'entreprise Chagnard pour 1128€ TTC. Celui-ci sera mis en place début mai

Le conseil municipal reconnaît **avoir pris connaissance des décisions du Maire** communiquées selon l'obligation faite par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, **à l'unanimité des présents et représentés**

Infos diverses

*Un branchement sur le réseau d'eau potable nous est demandé. Il s'agit d'alimenter en eau potable un troupeau, et de veiller à la sécurité incendie. Le branchement sera réalisé en aval du virage de l'alambic et l'amenée d'eau sera à la charge du pétitionnaire, tout autant que les services du Département en soient d'accord. Il n'existe aucun empêchement pour la commune à accepter de réaliser ce branchement.

*Pour info : en juin 2025 nous avons contacté la DDT afin de demander des précisions sur l'attribution de la PAC sur le Pâturage de l'Aupet que notre logiciel nous permettait de voir. En date du 28 avril 2026, la DDT nous informe avoir arrêté l'attribution de la PAC sur ces parcelles au bénéficiaire qui la déclarait.

*Pour rappel le 8 mai prochain nous commémorerons la victoire du 8 mai 1945 à 11h30 au Monument aux Morts. Un pot sera ensuite offert à ceux présents.

*Suite aux deux naissances annoncées dans l'écho de Durbon, deux arbres seront plantés au verger des enfants. Nous célébrerons dans le même temps le premier anniversaire du verger. sans doute le 23 ou 24 mai. Tous les enfants ayant un arbre sont conviés à participer avec leurs parents, grands-parents. Un flyer et un sms précisera le jour et l'heure.

L'ordre du jour est terminé. La séance est levée à 17 h 09

Ce procès-verbal a été validé par le Conseil Municipal réuni le 23.V.2026 .

La Maire : Hélène SALETTI



Le secrétaire de séance : Benoit CHARLEAU



